

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES DU 15 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG – David LECAT - Françoise ANCELIN - Madeleine MARSOLLIER – Christian VERMEESCH - Daniel MASSON – Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christine BERTHE (pouvoir à Mme Sandrine TETU) – M. Bernard LAVOINE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUDINELLE) – Mme Marcelle DEFONTAINE – M. Jacky CALIPPE.

Date de la convocation à domicile : 7 mai 2014

Date d'affichage du compte rendu : 23 mai 2014

Monsieur Guy DIZAMBOURG a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité après deux remarques :

- Mme Christine SANNIER signale que son nom a été omis dans la liste des membres de la commission chemins, voirie et urbanisme.
- M. David LECAT fait également remarquer que son nom a été omis de la liste des membres présents dans le compte rendu de la dernière réunion distribué aux conseillers pour lecture. Cet oubli avait été remarqué et corrigé dans l'édition du procès verbal définitif de séance.

M. le Maire demande à ce que soient ajoutés deux points à l'ordre du jour :

- Point n° 6 : rythmes scolaires,
- Point n° 7 : proposition de création d'un lotissement communal en partenariat avec l'OPSOM.

I. Budget 2014 :

M. le Maire présente le budget 2014 étudié par la commission des finances le 9 mai dernier en précisant qu'il s'agit d'un budget d'investissements prudent en raison de la baisse programmée des dotations, des subventions quasi inexistantes et des investissements à venir : obligation de mise aux normes des établissements recevant du public (ERP), création d'un lotissement. Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 633 789,98 € et en section d'investissement à la somme de 306 017,33 €.

Le budget primitif 2014 reprend :

- les restes à réaliser de l'exercice 2013 relatifs aux dépenses non mandatées (10 100,00 €) et aux recettes non encaissées (2 700 €),
- pour mémoire, des écritures d'amortissement du fait de certains articles qui ont été mouvementés et qui font l'objet d'un amortissement depuis l'année dernière :

- le compte 21532 qui présente un solde débiteur de 13 188,11 € sera amorti en 10 ans,
- le compte 2031 qui présente un solde débiteur de 15 428,43 € sera amorti en 5 ans.

Plusieurs dossiers sont présentés en section investissement, entre autres :

- Pose d'un marbre sur l'ossuaire communal : 3 550 €
- Travaux de voirie, aménagement de l'entrée du stade et de la salle polyvalente : 45 200 €.
- Aménagement et signalétique de la place du Maréchal Leclerc : 12 000 €.
- Acquisition de matériels divers : 4 600 €.
- Remplacement des menuiseries de la salle polyvalente et raccordement au gaz : 43 350 €.
- Aménagement d'une aire de jeu : 4 000 €.
- Installation d'un Espace Numérique de Travail dans la classe CM1/CM2 : 7 850 €.
- Raccordement au gaz de l'école et de la BCD : 3 100 €.
- Frais d'études concernant la mise aux normes des accès de l'école maternelle pour les personnes à mobilité réduite : 3 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu toutes les explications nécessaires et avoir fixé le montant des subventions locales aux différentes associations, **approuve à l'unanimité le budget primitif 2014**, arrêté aux chiffres ci-dessus indiqués.

II. Taux des contributions directes :

Dans un contexte économique difficile, malgré des dotations à la baisse, des charges supplémentaires engendrées par les nouveaux rythmes scolaires de la rentrée 2014/2015, M. le Maire propose de ne pas augmenter le taux des contributions directes pour cette année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à **l'unanimité** de voter les taux des contributions directes pour l'année 2014 identiques à ceux de 2013, soit :

	TH	FB	FNB	CFE
ANNEE 2014	21.09	23.29	47.35	16.22

III. Elections européennes du 25 mai 2014, mise en place du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Jean-Pierre BOUDINELLE

Vice Présidents :

- Françoise ANCELIN
- Guy DIZAMBOURG
- David LECAT
- Jean-Pierre BOUDINELLE

Secrétaire : Jean-Pierre BOUDINELLE

Permanences :

▪ 8h00→10h00 :	Jean-Pierre BOUDINELLE	Bernard LAVOINE	Christine BERTHE
▪ 10h00→12h00 :	Françoise ANCELIN	Christian VERMEESCH	Jacky CALIPPE
▪ 12h00→14h00 :	Guy DIZAMBOURG	Madeleine MARSOLLIER	André SANNIER
▪ 14h00→16h00 :	David LECAT	Daniel MASSON	Christine SANNIER
▪ 16h00→18h00 :	Françoise ANCELIN	Marcelle DEFONTAINE	Françoise CAZIER

IV. Décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- Acquisition d'une tronçonneuse : 199 € ttc.
- Acquisition de 2 bancs : 526.80 € ttc.

V. Proposition de convention d'hébergement d'un équipement de télé relevé avec GRDF :

Dans le cadre du déploiement du compteur communicant par GRDF, il est proposé la signature d'une convention dont le but est de déterminer les conditions d'installation et d'hébergement des équipements de télé relevé des compteurs gaz sur la commune. Le site proposé est situé sur un point haut, à savoir le clocher de l'église. Un descriptif précis est joint à la convention qui indique également le montant de la redevance annuelle de GRDF à savoir 50 € ht. Les membres du Conseil demandent un complément d'informations sur les ondes émises et décident de surseoir la signature.

VI. Rythmes scolaires :

Un décret du 7 mai autorise des assouplissements pour les communes rencontrant des problèmes d'organisation permettant de programmer les activités sur une demi-journée, à condition que ce ne soit pas en matinée et le mercredi.

Une réunion a eu lieu entre la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, qui a la compétence scolaire, et les communes de Franleu, Ochancourt et Valines, pour étudier cette possibilité. Après consultation de l'ensemble des communes de la Com de Com, la CCBS propose la mise en place des activités périscolaires pour notre RPI le vendredi après-midi et demande la validation par les enseignants et les représentants de parents d'élèves au cours d'un conseil d'écoles. Les nouveaux horaires de classe et temps d'activité périscolaires seront à transmettre au DASEN pour validation.

La mise en place des activités ainsi que la gestion du personnel pourraient être assurées par la CCBS avec qui une convention serait signée.

Il est rappelé que le montant de l'aide par l'Etat est de 50 € par enfant scolarisé, fréquentant ou non les activités périscolaires pour 2014/2015.

Les membres du Conseil se prononcent tous favorables au regroupement des activités sur une demi-journée hebdomadaire.

VII. Création d'un lotissement communal en partenariat avec l'OPSOM :

M. le Maire rappelle à la nouvelle assemblée le projet de création d'un lotissement communal en partenariat avec l'OPSOM, office public de l'habitat, ayant pour objectif de créer une opération mixte intégrant des logements locatifs et des parcelles destinés à l'accession à la propriété. Il indique également qu'en date du 25 octobre 2013, le conseil d'administration de l'OPSOM a validé l'engagement de ce projet et que la présentation de projet pourrait être faite lors d'un prochain conseil.

M. le Maire demande l'autorisation de poursuivre les discussions dans le but d'établir une convention de partenariat permettant d'engager une étude financière de ce programme d'aménagement. Accord du Conseil municipal.

VIII. Divers :

- Attribution du logement 3F, résidence épine rose et fixation du loyer :

Les membres du conseil décident, à l'unanimité, d'attribuer le logement communal situé à l'épine rose, route nationale, à Monsieur Gaëtan ACOULON et fixe le montant du loyer mensuel, sans augmentation, à 334,13 €.

M. le Maire donne lecture de divers courriers :

- M. François-Xavier Cazier, demande à ce que la salle polyvalente porte le nom de sa grand-mère, Mme Janine Caron, décédée fin 2013 qui fut adjointe au maire de 1983 à 1989 et fortement impliquée dans la construction de cette salle.

Les membres du Conseil municipal, considérant que cette salle a toujours porté le nom de « salle polyvalente » n'envisagent pas de donner un autre nom et décident de surseoir à cette demande.

- Invitation de la fédération musicale de la Somme au concert inaugural du concours festival de musique le samedi 17 mai à 20h00 à la salle socioculturelle de Feuquières-en-Vimeu.

IX. Droits d'initiative :

M. Lecat demande quand seront installés les deux radars pédagogiques. M. le Maire lui précise que les lieux d'implantation ayant été déterminés, ils le seront très rapidement.

Mme Ancelin s'inquiète de ne pas réussir à joindre le manégien des auto-tamponneuses pour sa venue à l'occasion de la fête de Valines. Elle précise lui avoir adressé un courrier qui notifiât les conditions de son installation. M. le Maire se charge de le contacter pour définir ces conditions.

Mme Cazier demande si une réunion est prévue concernant le fonctionnement du défibrillateur. M. le Maire précise que ce dernier étant automatique, son utilisation est très facile mais que l'on peut envisager une réunion, reste à définir avec qui ?

M. Boudinelle signale que d'une part, M. et Mme Bruno Théron vont faire abattre un arbre, devenu dangereux, rue St Médard et qu'il faut envisager une interdiction de circuler pendant les travaux, d'autre part, que l'agence postale était fermée ce jour pour cause de formation du personnel.

M. Dizambourg prévoit de mettre en place la procédure de reprise de concessions au cours du second semestre et demande de prévoir la budgétisation à partir de 2015 pour les travaux à réaliser. Une réunion interviendra avant fin juin pour définir les concessions à reprendre.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures. ---